



Syndicat CGT des agents de la Ville de Reims

Le 12 mars 2025,

## **Perdre 10% de salaire en arrêt-maladie, c'est non !**

**On veut de l'argent pour les salaires, la santé, les services publics, l'éducation... pas pour les marchands de canons !**

**Depuis le 1<sup>er</sup> mars, sur décision du gouvernement, les 3 premiers mois d'arrêt maladie ne sont plus pris en charge à 100% mais à 90%.**

**On a bien entendu Macron dans son allocution télévisée : cette nouvelle attaque n'est que le début d'une longue série. La montée des tensions guerrières est l'occasion de faire des discours va-t-en-guerre, et d'augmenter encore le budget militaire, qui va passer à 3% du PIB.**

En décidant de cette nouvelle hausse du budget militaire français, ce sont les industriels de l'armement que Macron sert avant tout. Ils vont pouvoir encaisser des dizaines de milliards d'euros.

**Pour eux, les profits records, pour nous, les sacrifices supplémentaires !**

Car ces milliards ne vont pas apparaître par magie. Ils seront pris aux dépens de la santé, de l'éducation... Macron et tous les dirigeants cherchent à nous ranger derrière eux, et à nous faire payer leur sale guerre !

**Après le blocage de nos salaires bien en dessous du niveau des prix, qui ont explosé depuis plus de 3 ans, cette baisse des remboursements est une nouvelle attaque contre nos conditions de vie, et ce n'est pas la dernière. Alors, refusons de marcher au pas !**

Être malade n'est pas un crime. Garder son salaire en cas d'arrêt est tout sauf un privilège quand on sait que nous sommes de plus en plus nombreux à ne pas réussir à terminer le mois !

La baisse du remboursement des arrêts maladie, ajoutée au jour de carence, contraindra de plus en plus d'entre nous à venir au travail malade, au risque d'aggraver son état de santé et de faire circuler les virus. C'est une mesure proprement irresponsable !

**Dans un courrier commun, la CGT de la Ville (qui concerne aussi la Caisse des écoles), du Grand Reims et du CCAS ont écrit à Arnaud Robinet pour lui demander de délibérer afin de maintenir le paiement à 100% pour les agents malades.**

Ne pas appliquer la baisse ne coûtera pas un centime à la municipalité puisque, dans la fonction publique territoriale, c'est la collectivité qui paie les agents en arrêt maladie. Au contraire, si les 90% étaient appliqués, cela signifierait que des « économies » seraient réalisées sur le dos des malades !

**Alors, dès aujourd'hui, exigeons que cette baisse du remboursement des arrêts maladie ne soit pas appliquée.**